

Manifestation unitaire contre la baisse des pensions de retraite : la CNL appelle à la mobilisation

Le 24 février prochain, à l'appel unitaire de sept centrales syndicales, des manifestations, contre la baisse des pensions de retraite, auront lieu sur tout le territoire national. A Paris, rendez-vous est donné à 14h, près de l'Assemblée Nationale. La CNL appelle ses militants, les usagers du logement à se joindre à ces manifestations.

Année après année, les retraités subissent une baisse continue de leur pouvoir d'achat, compte tenu de la faible revalorisation de leurs pensions basée sur l'inflation. Or, le poids du logement pèse de plus en plus lourd dans le budget des ménages, notamment celui des quelques neuf millions de retraités touchant une pension allant de 580 € à 1 100 € par mois.

La nouvelle réforme en préparation va remettre en cause ce grand acquis social, déjà malmené depuis la réforme de 2003. Au-delà, c'est le droit à la retraite à 60 ans et le principe de solidarité nationale envers ceux qui ont travaillé pendant 40 ans au développement de l'économie française qui sont attaqués.

La Confédération Nationale du Logement considère que ces nouvelles attaques vont porter un coup au pouvoir d'achat des familles retraitées et va augmenter leurs efforts pour se loger. Elle est donc solidaire de leurs revendications et de leur mouvement et appelle ses militants, ses organisations, les usagers du logement et plus largement les citoyens à participer activement aux manifestations prévues.

En ce qui la concerne, la CNL, par une délégation de sa Direction confédérale, sera présente à la manifestation parisienne.

La CNL demande :

- l'abrogation immédiate de la Loi Boutin
- le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs
- la revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives
- l'arrêt de toutes les saisies et les expulsions.
- la baisse des charges locatives récupérables, notamment en rejetant toute modification de la liste limitative du décret
- la construction annuelle de 180 000 logements locatifs véritablement sociaux,
- la création d'un véritable Service Public du logement et de l'habitat
- le renforcement des moyens et la reconnaissance des organisations de consommateurs.

A propos de la Confédération Nationale du Logement (CNL)

Première organisation nationale d'habitants avec 80 000 familles adhérentes et 725 représentants élus dans les Conseils d'administrations des organismes HLM et EPL, sa mission principale consiste à défendre l'intérêt des locataires et des accédants à la propriété. Elle milite pour un droit au logement pour tous. Fondée en 1916, la Confédération Nationale du Logement est une association de consommateurs agréée. Elle siège dans toutes les instances concernant le logement et la consommation.